

Conseil municipal de Roubaix.

Séance du 22 mars 1872

(Présidence de M. J. Derengnaucourt maire.)

Etaient présents : MM. J. Derengnaucourt, maire, Delaporte-Bayart, A. Fanechon, A. Serpé, Ed. Delattre, adjoints; L. Watine, Watinne, Labbe-Cappin, Ch. Daudet, P. Flipo, H. Scrépel, Moïse Rogier, P. Richard, C. Godfroy, A. Morel, Ch. Roussel, J.-B. Delplanque, Toulemonde-Nollet, Motte-Bossut, L. Willem, conseillers; Adjoint : MM. J. Quint, Ch. Junker, D. Stéat, L. Barbé, C. Castel, C. Descat, Carrière-Pendel, B. Coulogne, A. Hindré, Delcourt-Dumontaines, A. Parent, Scrépel-Roussel, Depourt-Thiers, A. Talon, A. Barbaux.

Achat d'un terrain rue de Soubise pour une école des filles.

M. le maire : M. le rapporteur de la commission des écoles est prié de nous donner lecture de son travail au sujet de l'achat d'un terrain rue de Soubise pour l'établissement d'une école de filles.

M. Daudet lit le rapport suivant :

Messieurs, Hier, M. le maire a communiqué au Conseil un rapport du directeur des travaux municipaux ayant pour objet l'achat d'un terrain situé rue de Soubise et appartenant aux héritiers Selosse pour l'établissement d'une école de filles, salle d'asile et crèche. Les propriétaires consentaient à la vente de leur terrain de la contenance de 3,051 m. 58, moyennant le prix de 12 francs le mètre. Sur l'observation faite par M. Toulemonde-Nollet qu'en 1870, le conseil municipal et la commission des écoles d'alors s'étaient occupés de cette question, et qu'on pourrait puiser dans la délibération du 18 juillet 1870 des renseignements utiles concernant cette intéressante question, le conseil l'a renvoyé à la commission des écoles, sur la demande de M. le Maire.

Cette commission s'est réunie aujourd'hui et a convoqué M. le Directeur des travaux municipaux qui lui a soumis le plan d'une école de filles avec asile, établie sur 2,000 m de terrain situé rue des Arts et appartenant au bureau de bienfaisance.

La commission a pris connaissance du rapport fait par sa devancière dans sa séance du 18 juin 1870, au sujet d'une école à établir dans ce quartier; il y est dit :

« Quartier de l'Épeule — une école de filles et une salle d'asile.

« Notre attention s'est tout d'abord portée sur le terrain appartenant au bureau de bienfaisance, rue des Arts. Cependant en raison de la grande valeur attribuée à cette propriété, nous avons pensé devoir rechercher s'il n'était pas possible de trouver des terrains dans les prix de nos évaluations de 1867. Nous n'avons trouvé que des prétentions de 20 frs le mètre carré. En présence de tels exigences, nous n'hésitons pas à vous proposer l'emplacement de la rue des Arts qui réunit toutes les conditions désirables. L'administration du bureau de bienfaisance offre de nous vendre, moyennant une rente annuelle d'environ quinze cents francs, les 2,000 mètres carrés qui nous sont nécessaires.

« Vous voyez, messieurs, que la commission des écoles dont faisait partie M. Toulemonde-Nollet, s'était arrêtée au terrain du bureau de bienfaisance, parce qu'elle n'avait trouvé que des terrains de 20 fr. le mètre carré; de même que la commission actuelle s'est arrêtée au terrain de la rue Soubise, parce qu'elle n'a pas trouvé de terrain convenable dans des conditions de prix plus avantageuses que celles qui sont proposées par les héritiers Selosse, soit 12 francs. Quant au terrain du bureau de bienfaisance la commission, dans sa séance de ce jour, a renoncé à s'y arrêter par la considération que ce terrain a une valeur réelle de beaucoup supérieure à celle de 12 fr. le mètre, et que les intérêts de la ville et ceux de l'administration du bureau de bienfaisance étant solidaires, puisque, tous les ans, vous êtes appelés à voter une importante allocation pour ce service, nous ne devons pas rechercher une opération onéreuse pour les intérêts de la ville.

Nous proposons donc au Conseil de prendre la délibération suivante :

« Attendu qu'il est urgent de créer, dans le quartier de Trichon et dans le voisinage du quartier de l'Épeule, une école de filles, salle d'asile et une crèche pour les petits enfants;

« Attendu que le terrain des héritiers Selosse, situé rue de Soubise, d'une superficie de 3,051-50 mètres carrés a paru à la commission des écoles convenable et suffisant pour l'installation de ces institutions;

« Attendu, d'ailleurs, que le prix de 12 fr. le mètre carré demandé par les héritiers Selosse pour la vente de leur terrain est de beaucoup inférieur à celui de tous les autres terrains situés dans le même quartier;

« Le Conseil vote les fonds nécessaires à l'acquisition du terrain des héritiers Selosse, situé rue de Soubise, d'une superficie de 3,051 mètres carrés 58 centièmes au prix de 12 fr. le mètre carré, somme à prendre sur les ressources ordinaires du budget supplémentaire de 1872.

M. Toulemonde-Nollet fait observer que ce rapport n'a pas été fait conformément à l'usage adopté et suivi; il demande le renvoi de la discussion.

M. Ch. Daudet répond que la question a été portée la veille devant le Conseil, et que le rapport a été fait d'après les renseignements puisés aux sources indiquées et recommandées à la Commission par M. Toulemonde-Nollet lui-même.

M. Toulemonde-Nollet trouve que l'urgence de la discussion relative à cette question, n'est pas justifiée, et il ne s'explique pas l'insistance de M. le rapporteur à demander séance tenante le vote du Conseil.

M. Ch. Daudet : Nous promettons depuis longtemps des écoles, et nous n'en faisons pas; nous devons agir.

M. Toulemonde-Nollet réplique qu'un ajournement de 24 heures n'a pas d'importance, et qu'une acquisition qui doit élever à une somme de quarante mille

francs environ vaut bien la peine qu'on s'en tienne de tous les renseignements utiles pour s'éclairer et voter en connaissance de cause.

M. Ch. Daudet : Dans ma pensée, l'ajournement de la discussion et du vote sur la question, c'était la remise à la session prochaine qui doit avoir lieu au mois de mai; mais du moment qu'on propose la remise à demain, je n'y fais pas d'opposition.

Séance du 23 mars 1872.

M. le Maire propose au conseil de remettre la discussion à la séance du lendemain, lorsque l'ordre du jour sera épuisé. Le conseil adopte la proposition.

M. Daudet donne une seconde lecture du rapport de la Commission des écoles au sujet de l'acquisition d'un terrain rue de Soubise, pour une école de filles, question remise à la dernière réunion.

M. Motte-Bossut demande si la Commission des écoles a fait une démarche auprès de l'Administration du bureau de bienfaisance, pour connaître le prix de son terrain, rue des Arts. Peut-être le bureau de bienfaisance consentirait-il aujourd'hui à céder son terrain au-dessous de 12 fr. le mètre; et, dans ce cas, il pourrait y avoir avantage à acquérir là plutôt que dans la rue de Soubise.

M. Daudet : Je répondrai à M. Motte, puisque la Commission ne s'est pas arrêtée au terrain du bureau de bienfaisance, à 15 fr. le mètre, parce qu'elle a estimé qu'à ce prix, elle ferait une affaire onéreuse pour l'Administration charitable et, par conséquent, pour la ville elle-même, vu la solidarité qui existe entre les deux Administrations, à plus forte raison, la Commission aurait-elle dû refuser de traiter à un prix plus bas, pour le dit terrain.

M. Toulemonde-Nollet : La Commission des écoles, pour motiver son refus de conseiller au Conseil l'acquisition de la rue des Arts, nous dit qu'elle ne veut pas faire faire au bureau de bienfaisance, une mauvaise opération; mais cependant, il serait plus avantageux pour cette Administration, de recevoir du fait de son terrain 1,500 fr. par an que de ne rien recevoir du tout; et la ville elle-même, moyennant une rente annuelle de 1,500 fr. aurait un terrain suffisant pour la construction d'une école, d'une salle d'asile et même d'un logement pour les religieuses; car tel était le plan présenté alors par M. Moreau, directeur des travaux municipaux. Un terrain d'une superficie de 2,000 mètres suffisait alors; pourquoi nous propose-t-on d'acquérir 3,051 mètres carrés? Ce qui suffisait en ce moment-là ne suffit-il plus aujourd'hui? Il y aurait pour la ville un autre avantage à traiter avec le bureau de Bienfaisance, c'est qu'il n'aurait pas à sortir de sa caisse une somme ronde dont elle a certainement un placement facile ailleurs; et je ne crois pas que ses finances soient dans un état tel qu'elle doive dépenser une somme importante, lorsqu'elle peut s'en dispenser.

Une autre raison pour préférer le terrain de la rue des Arts sur lequel l'ancien conseil avait jeté ses vues, c'est qu'il est parfaitement situé sur une rue spacieuse, toute pavée; qu'il est comme un point central entre l'Épeule d'un côté, la rue de Lille de l'autre; la rue de Soubise n'est même pas pavée. Qu'on n'objecte pas qu'il est trop petit, c'est la même contenance qui avait été indiquée, alors qu'il s'est agi d'acheter, en pleine campagne, un terrain au Pile de 4 à 5 fr. le mètre.

De plus, les 36,000 fr. seront pris sur le budget supplémentaire de 1872. Je demande si, oui ou non, nous avons ces fonds? Si l'on me répondait oui, je dirais : « Au lieu d'immobiliser ces 36,000 fr. dans l'achat d'un terrain, il faudrait les employer à construire une école sur des terrains achetés depuis deux ans et qui ne sont pas utilisés.

En un mot, pour toutes ces raisons, je conclus qu'il serait mille fois préférable de s'en rapporter purement et simplement à la décision prise par l'ancien conseil, dans la séance du 18 juin 1870.

M. Daudet : Une rente de 1,500 fr. à 5 0/0 représente un capital de 30,000 fr., à l'aide desquels nous acquerrions du bureau de bienfaisance l'usage de 2,000 m. de terrain. Dans la rue de Soubise, moyennant 36,612 fr., nous achetons 3,051 m. de terrain; dans le premier cas, la ville construit sur un terrain qui ne lui appartient pas; dans le second, elle construit sur sa propriété, et elle profite de la plus-value que le terrain acquerra indubitablement dans ce quartier. D'après le projet actuel, on établira non seulement une école de filles avec salle d'asile, mais encore une crèche. Et du reste, dans un quartier comme celui-là, dont la population augmente considérablement tous les ans, on ne doit pas craindre de créer des écoles spacieuses pouvant recevoir un grand nombre d'enfants.

M. le maire met aux voix les conclusions du rapporteur; elles sont adoptées. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Aujourd'hui dimanche, à 8 heures, deuxième et dernière séance électro-magique, donnée par le célèbre physicien Antonio Lassubez.

Dimanche dernier, M. Lassubez a obtenu un de ces succès éclatants auxquels il est habitué. Jamais notre public roubaissien n'avait assisté à un spectacle aussi véritablement remarquable. Aussi sommes-nous persuadés que, malgré le beau temps, qui nous est enfin revenu, la chambre sera complète ce soir au théâtre. Jamais meilleure occasion n'a été donnée de s'instruire en s'amusant.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES. 10 juin. — Emile Boutez, rue de la Perche. — Coralie Mazure, rue du Ballon. — Adolphe Le Grand, rue du Grand Chemin. — Marie Lollivier, rue de Crème. — Adolphe Depirine, rue Bernard. — Romaine Carotte, Epeule. — Alfred Capart, rue des Fossés. — Alphonse Delporte, au Pile. — Laure Nys, Aubas de l'Enfer. — Louis Denys, rue de Tourcoing. — Cécile Vermesse, rue Cadeau. — Auguste Dubois, place de la Liberté.

11 juin. — Florine Decottignies, au fort Mulliez. — Cathérine Fromont, Epeule. — Oscar Huyghe, rue Saint-Antoine. — Eliza Grenier, rue Sainte-Elisabeth. — Joseph Dejoughe, rue de Crème. — Jules Houzel, rue du Fort. — Léon Laga, au Fontenoy. — Julie Hoffyn, rue Saint-Jean.

12 juin. — Achille Landrieu, rue du Fresnoy. — Adeline Vincent, rue de la Fosse-au-Chêne. — Hortense Lepoutre, au 3 Ponts. — Jules Desprets, rue de Wasquehal. — Honoré Willem, rue du Moulin de Roubaix. — Marie Desbouvries, rue du Ballon. — Léonie Descho-nemacker, Epeule. — Jean Veirman, rue Bernard. — Zoé Lenart, au fort Mullier. — Adèle Delcroix, rue Saint-Vincent-de-Paul.

13 juin. — Marie Kubler, rue de la Concordie. — Céline Vanderbeeken, rue de la Chapelle-Carrette. — François Florin, rue de Mouvaux. — Lore Corman, rue de Lannoy. — Pierre Mestdagh, rue de la Lys. — Charles Bartier, rue Bayard.

DÉCÈS.

10 juin. — Thérèse Gambée, 25 ans, éplucheuse, rue du Caroir. — Charles Desmetre, 46 ans, tisserand, rue d'Archimède. — Sophie Lernoit, 72 ans, journalière, Hospice. — J.-B. Slagmolder, 8 mois, au Fontenoy. — Victor Messchaert, 20 ans, dégraisseur, Hôpital.

11 juin. — Marie Vandaele, 3 ans, rue du Parc. — André Deracker, 4 ans, rue de Mouvaux. — Marie Six, 6 ans, Hôpital. — Philippe Demaet, 23 ans, tisserand, Hôpital. — Charles Picavet, 8 mois, rue de Lannoy.

12 juin. — Coralie Vannester, 40 ans, ménagère, rue des 15 Ballots. — Jeanne Harinkoucke, 4 ans, rue de Lannoy. — Julien Desmetre, 18 ans, employé de commerce, rue Bernard. — Pierre Vanghilven, 68 ans, tailleur d'habits, dans le canal de Roubaix. — Palmyre Bruynel, 1 mois, rue des Longues-Haies. — Adelaïde Hulstaert, 21 ans, dévideuse, Hôpital. — Clémence Degryser, 40 ans, couturière, Hôpital. — Louise Lerouge, 59 ans, journalière, Hôpital.

13 juin. — Florentin Dillies, 53 ans, cabaretier, rue de la Promenade. — Eugénie Thiébaud, 61 ans, ménagère, au champ de la Maquellerie. — Jean Desmetre, 19 ans, employé de commerce, rue Bernard. — Laurent Coppens, 1 an, rue de Flandre. — Bernardine Mauffait, 48 ans, institutrice, Hôpital.

MARIAGES.

10 juin. — Joseph Bossut, 30 ans, ourdisseur, et Arsène Dekint, 28 ans, journalière. — Charles Kesteloot, 24 ans, tisserand, et Elisabeth Demol, 18 ans, tisserande. — François Desomer, 23 ans, tisserand, et Louise Van Cleven, 26 ans, tisserande. — François Demuylder, 23 ans, journalier, et Léocadie Loucheur, 24 ans, soigneuse. — Charles Lenart, 29 ans, ourdisseur, et Ismère Desrumaux, 27 ans, tisserande.

11 juin. — Léonard Dejoughe, 37 ans, boulanger, et Adeline Vanbabergh, 43 ans, demoiselle de magasin.

12 juin. — Pierre Gadilly, 27 ans, employé de commerce, et Irma Henriette (dite Tirlay), 21 ans, sans profession.

Faits Divers.

— On lit dans la Gazette des Tribunaux : Les magistrats de la cour de cassation ont été, aujourd'hui, péniblement affectés de la nouvelle d'un bien regrettable accident arrivé au secrétaire en chef du parquet de la cour, M. Ménard.

Ce matin, à huit heures, M. Ménard s'amusa chez lui à nettoyer un revolver. Par un de ces oublis inexplicables, qui occasionnent tant de malheurs, il ne se rappelle pas que trois des six canons de l'arme sont chargés, et il s'applique contre la poitrine le revolver que la droite il en frotte vivement l'a-cier. Soudain, l'un des canons part et atteint au sein gauche, M. Ménard, qui tombe renversé par ce coup terrible.

D'après les premières constatations des médecins, la balle aurait perforé le poulmon, puisque le malade a rejeté par la bouche du sang et de la poudre. Il reste à savoir si la balle, non encore extraite, n'aurait pas atteint le cœur.

M. Ménard n'a pas perdu connaissance, sa respiration se parait pas trop comprimée, et il a même pu échanger quelques paroles avec plusieurs personnes accourues auprès de lui, notamment avec M. le procureur général Renouard, qui lui témoigne, dans cette circonstance, le plus vif intérêt. Malgré la gravité de son état, les médecins ne désespèrent pas de le sauver.

Ces jours derniers, M. Ménard annonçait à la cour et à ses amis son mariage, qui devait être célébré mardi prochain. Il se montrait heureux et enthousiaste d'une union qui se préparait sous les auspices les plus favorables.

Plusieurs journaux annoncent qu'un jeune homme du meilleur monde s'est brulé la cervelle dans la nuit d'hier, en rentrant de son cercle, un des plus connus de Paris, où il venait de perdre, en deux jours, 60,000 francs. N'ayant pas cette somme, et désespérant de la trouver, le malheureux jeune homme n'a pu supporter l'idée d'être inscrit sur le tableau des insolubles, et il s'est tué.

— Sir Henry Rawlinson communique aux journaux la dépêche suivante qu'il a reçue du gouverneur de Bombay :

« Bombay, 12 juin. « Les nouvelles de Livingstone, reçues par l'Arabie, annoncent que le célèbre voyageur est bien portant. Stanley est à Ugogo d'où il partira pour la côte avec des lettres de Livingstone. On annonce que ce dernier a traversé le Tanganyika au nord en se rendant de Manjema à Ujiji, d'où il est retourné avec des provisions à Unyanyembé. Livingstone refuse de quitter le pays, ayant l'intention de visiter une voie souterraine entre Unyanyembé et Nyassa. On affirme que le Rusji coule dans le Tanganyika, et que le Tanganyika n'a pas de communication avec le Nil. Dawson revient parce qu'il n'existe aucune difficulté à envoyer des

provisions à Unyanyembé, mais le fils de Livingstone accompagne les provisions. Kirk se rend à Bagamoyo pour accélérer les opérations. »

— Le Nouvelliste, de Rouen, raconte qu'une mystérieuse aventure vient d'avoir lieu à Rouen. Dans la nuit de lundi à mardi, un douanier de service sur le quai entendit des cris et le bruit d'une chute à l'eau; il se précipita immédiatement vers l'endroit d'où partaient ces cris et aperçut à un mètre de la berge à peu près une forme humaine se débattant contre les flots. En un clin d'œil il sauta dans une barque et arriva juste à temps pour rattraper par ses vêtements une jeune fille qui allait infailliblement disparaître.

Ce sauvetage accompli, il ramena la malheureuse à terre, et grâce aux soins qu'il lui prodigua, parvint à la ramener à la vie. Il la conduisit dans sa famille, sa femme lui prêta des vêtements, et on passa la nuit auprès d'elle en lui donnant tous les secours que nécessitait son état.

La jeune fille refusa de dire son nom, et ne voulut point faire connaître les causes qui l'avaient déterminée au suicide.

Hier matin, elle quitta la famille du brave douanier en disant qu'elle retournerait à Paris, mais quelques instants après, elle allait frapper à la porte d'un couvent de religieuses de notre ville et demandait à parler à la supérieure.

Elle lui exposa que des chagrins l'avaient poussée au suicide, et que rendue à la vie, elle voulait entrer en religion.

La supérieure lui représenta qu'il était des formalités indispensables à remplir pour entrer dans les ordres et que le consentement de ses parents était nécessaire, qu'une pareille décision devait être mûrement réfléchie avant d'être prise et qu'elle paraissait obéir plutôt à une surexcitation momentanée qu'à une véritable vocation.

La supérieure parvint à obtenir de cette jeune fille le nom et l'adresse de ses parents; elle la pria de rester quelques heures au couvent et immédiatement elle télégraphia à Paris, pour informer la famille de ce qui venait de se passer.

Dans la soirée, le père et la mère de la jeune fille arrivèrent à Rouen et ramenaient leur malheureuse enfant à Paris.

Tels sont les seuls renseignements que l'on ait sur cet événement mystérieux. Comment la jeune fille avait-elle pu quitter sa famille? Il paraît qu'elle s'était rendue ces jours derniers au Havre, sous prétexte, disait-elle, de voir la mer. Elle est ensuite revenue à Rouen et était descendue à l'hôtel d'Angleterre. Cette jeune personne est d'une grande beauté et appartient à une excellente famille.

Chosés et Autres.

On parle d'un démagogue qui ne sent pas la rose.

— Je crois bien, dit quelqu'un, il est si avancé!

Un médecin, supplanté par un de ses confrères auprès d'un de ses clients, assistait l'autre jour à l'enterrement du pauvre homme, en compagnie de son successeur.

— Eh bien! lui dit-il, avec un sourire ironique, vous l'avez donc laissé mourir?

— Oui; mais vous, vous l'auriez tué, répondit l'autre; voilà la différence!

Un mari qui vérifiait le mémoire de la couturière de sa femme, faisait, en le parcourant, une judicieuse réflexion :

— Les robes les plus coûteuses, remarquait-il, sont précisément celles où il entre le moins d'étoffe. Toutes les fois que ma femme se couvre les épaules, je réalise une économie de moitié.

La famille X., demeurant rue d'Alsace, avait à son service depuis quelques mois une femme du nom de Maria.

A la suite d'une de ces scènes d'intérieur, fréquentes dans les ménages, Maria fut prévenue que le lendemain elle quitterait la maison, et reçut de ses maîtres ses gages. Le lendemain venu, elle prévint Mme X., et la pria de visiter ses malles.

Prenant congé, elle remarqua près d'elle le chien de la maison, magnifique ratier et lui jeta une pièce de cinq francs en argent.

Mme X. lui fit observer que ce trait était d'une folle et ne s'expliquait pas cette générosité à l'égard de son chien.

— Oh! madame, n'en soyez pas surprise, lui dit Maria, car il m'a rendu bien des services, c'est lui qui m'a été chargé depuis longtemps de laver les assiettes.

AMÉRIQUE CENTRALE.

Guatemala. — Honduras. — Salvador. — Nicaragua. — Costa-Rica.

On lit dans l'Avenir national du 9 juin : La Gazette officielle du royaume d'Italie vient de publier un rapport de son chargé d'affaires à Guatemala, d'où nous extrayons quelques passages qui exposent avec précision le degré de développement actuel des Etats du Centre-Amérique, où règne la plus complète tranquillité. Suivant ce rapport :

« Grâce à l'immigration, l'agriculture est appelée à une extension considérable; le gouvernement concède des terres cultivables à d'excellentes conditions, car l'intérêt qu'on peut tirer de la culture de ces terres est de 50 0/0.

« Le mouvement général du commerce des 5 Etats en question peut s'estimer à environ 20 millions de piastres, 100 millions de francs.

« Les exportations consistent en café — sucres — indigo — cochenille — cuirs — bois de construction — nacres — caoutchouc — métaux précieux — salsepareille — tabac — cacao.

« On pourrait cultiver et exporter avec grands avantages; »

« Poivre de Chippas — cire végétale — graines de ricin — gingembre — guaco,

tonique excellent, — écorce du cinquième et copalchi, tous deux fébrifuges — l'aloes, — la vanille, l'ipécacuanha — la térbénthine et une foule d'autres matières. »

Le rapport se termine par quelques réflexions sur l'opportunité de l'établissement de bonnes maisons de commerce dans l'Amérique centrale, appelée à être le centre futur du commerce du globe.

La Gazette officielle de San-José, capitale de Costa-Rica du 20 avril 1872, contient une lettre du ministre des relations extérieures de Costa-Rica à celui de Honduras, lettre dans laquelle nous trouvons les nouvelles les plus rassurantes sur la situation politique du Centre-Amérique. — La lettre parle de l'avancement sérieux et de la terminaison prochaine du chemin de fer inter-océanique et des avantages immenses qui en résulteront, tant pour le Honduras que pour le Salvador et les autres Républiques du Centre-Amérique et elle termine en assurant le ministre de Honduras de l'appui moral et effectif que l'œuvre patriotique et civilisatrice du président Médina obtiendra toujours au Costa-Rica.

Les fonds de la république de Honduras tiennent la tête de ligne du crédit de l'Amérique centrale; cela explique pourquoi, à la Bourse de Londres et à celle de Paris, les capitalistes n'hésitent pas d'en acquiescer. Ils comprennent qu'avec le chemin de fer inter-océanique, tous les produits du sol des cinq républiques arriveront sur les marchés européens, où ils serviront de matière échangeable avec nos produits manufacturés. Il dépend des intérêts de la France de ne pas se laisser distancer. 2420.

MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS.

104, rue Richelieu, PARIS.

PARAISANT TOUTS LES JEUDIS, SANS AUGMENTATION DE PRIX.

1 fr. par an.

SOMMAIRE DE LA CAUSE FINANCIÈRE DU MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS DU 13 JUIN.

NOTRE ÉMISSION DE 12,000 CERTIFICATS REPRÉSENTÉS PAR 1200 ACTIONS DU SOLEIL.

Causerie financière. — Un mot sur notre Emission; ce que rapportent les Assurances, la garantie de nos Certificats; l'arbitrage de la Rente contre l'Emprunt; le calcul de nos fonds publics; les bruits sur la date de l'Emprunt; l'esprit de réserve domine sur le marché; les fonds d'Etat étrangers; l'Italien et le Turc sont en faveur; fermé non-justifié de l'Espagnol; les chemins de fer français et étrangers; on vend les Chemins lombards; on achète de l'Autrichien et du Lombard; la prochaine assemblée des Chemins romains; les Sociétés de Crédit; les obligations de la ville de Paris; les valeurs industrielles; le Suez et la question du tonnage; protestation du Times; le Gaz; la Transatlantique; les Charbonnages du Nord et les Charbonnages du Rhin; le Saint-Ouen; le Perpignan. 2419.

LE MONITEUR SCIENTIFIQUE a annoncé une découverte due à un chimiste de Paris pour modérer la transpiration et en détruire la mauvaise odeur.

Nous croyons devoir la faire connaître à nos lecteurs dans un but d'utilité. C'est une Eau de toilette hygiénique nommée HYDROCRÉASINE.

L'Hydrocréasine, donne du ton à la peau, lui conserve sa souplesse et permet de faire de longues marches.

Précieuse pour la toilette délicate et journalière des dames, elle rafraîchit, tonifie, raffermi les organes, les rajeunit et calme les démangeaisons.

EN GROS, 24, rue d'Enghien, PHILIPPE et Co à Paris. 2393.

COMMUNE DE DOTIGNIES.

GRAND FESTIVAL.

le Dimanche 23 Juin, auquel participeront les sociétés de Goyghem, Mout, Estaimpuis, Heestert, Mouscron, Tourcoing, Courtrai et Comines.

La fête sera terminée par un brillant feu d'artifice. 2416

Spécialité de dentiers en tous genres.

Traitements spéciaux pour le REDRESSEMENT DES DENTS.

VERBRUGGÆ

DENTISTE

BREVETÉ PAR S. M. LE ROI DES BELGES

RUE D'HOSPICE, 8, ROUBAIX

EN VENTE

A LA LIBRAIRIE ALFRED REBOUX,

rue Nam 1.

OFFERTOIRE

POUR ORGUE

PAR M. CÉSAR DELESPAUL

LES RUBIS

Fantaisie-Polka

PAR M. CÉSAR DELESPAUL

Eau, pommade des frères Mahon.

Médecins spéciaux des hôpitaux de Paris etc., « où ils obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » (Rapport de l'Académie de Médecine à M. le ministre de l'Intérieur.) Guérison de la maladie de la peau et du cuir chevelu, dartres, pellicules, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Consultation par correspondance à Paris, rue de Rivoli, 30. — Eau, 2 fr. Pommade, 3 fr.

Dépôt à Roubaix, à la Pharmacie Coille, Grande-Place. 1499